Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-CULT2026-5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 30/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

CULT 2026/5

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 27
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 5
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Graziella FILLASTRE, Myriam HUAULT

- Mme FIQUET avait donné procuration à M. HEDOU
- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme FILLASTRE avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

DIFFUSION DU SPECTACLE « JEUX DE CORPS » DE LA COMPAGNIE « OKO » ACCEPTATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION ODIA NORMANDIE

- - - - -

Rapporteur : Monsieur Philippe BEAUFILS.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la licence d'entrepreneur de spectacles de la Commune de Bolbec,

VU la programmation culturelle jeune public portée par la Commune de Bolbec,

CONSIDÉRANT que la Commune de Bolbec développe une programmation culturelle favorisant l'accès de tous les publics à des propositions artistiques de qualité ;

CONSIDÉRANT l'intérêt culturel et éducatif du spectacle « **Jeux de corps** » proposé par la compagnie **OKO** ;

CONSIDÉRANT que ce spectacle sera accueilli au Centre culturel de Bolbec le mardi 23 février 2027 dont le coût s'élève à 2 550,00 € ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la politique culturelle de la collectivité en faveur du spectacle vivant ;

…/…

CONSIDÉRANT que l'association ODIA Normandie, qui apporte un soutien aux structures de diffusion du spectacle vivant, a décidé d'apporter son soutien à cette diffusion en accordant à la Commune une aide financière d'un montant de **450,00 €** ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'accepter cette participation financière afin d'accompagner le financement de cette programmation culturelle ;

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- d'accepter l'aide financière attribuée par l'association ODIA Normandie d'un montant de **450,00 €** pour l'accueil du spectacle **« Jeux de corps »** de la compagnie **OKO** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, tout élu dûment habilité, à signer tout document relatif à l'attribution et au versement de cette aide.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ